

La Croix, no. 41423

Economie, jeudi 6 juin 2019 406 mots, p. 19

Les mécènes montent au front

Six associations s'alarment, dans un communiqué commun publié le 5 juin, des velléités de la majorité de revoir les règles du mécénat d'entreprise.

REJU Emmanuelle

La chasse aux niches fiscales bénéficiant aux entreprises est ouverte pour compenser les baisses d'impôt promises par Emmanuel Macron aux particuliers. Rien n'est encore tranché mais les pistes étudiées par le gouvernement commencent à s'ébruiter. Parmi elles figurerait la réduction de l'avantage fiscal qui accompagne le mécénat d'entreprise.

La piste paraît d'autant plus sérieuse que ce dispositif fait déjà l'objet d'un groupe de travail de la commission des finances de l'Assemblée nationale, créé après la publication le 28 novembre dernier d'un rapport critique de la Cour des comptes.

Six acteurs de la générosité ont décidé d'allumer un contre-feu en publiant mercredi 5 juin un communiqué commun sur le risque d'un « *crash philanthropique* ». « *Nous ne pouvons laisser dire que le mécénat d'entreprise est une niche fiscale* », s'insurgent les signataires, parmi lesquels figurent l'association Admical, qui regroupe les entreprises mécènes, et France Générosités, qui représente les associations et fondations faisant appel aux dons.

« *Ce que l'État économisera d'un côté, il devra le dépenser de l'autre pour prendre en charge des programmes financés par la générosité, notamment dans le champ social* », relève une porte-parole de France Générosités.

Cette mesure viendrait s'ajouter à la hausse de la CSG pour les retraités, à la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière et à la baisse des contrats aidés, qui ont déjà lourdement affecté les associations et fondations.

Depuis 2003, la France a mis en place un avantage fiscal pour le mécénat d'entreprise particulièrement avantageux. Les entreprises mécènes bénéficient en effet d'une réduction d'impôt égale à 60 % de leur don, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires.

Le succès a été considérable: entre 2003 et 2017, le nombre d'entreprises ayant bénéficié de cet avantage fiscal (sachant que toutes ne déclarent pas leurs actions de mécénat) a été multiplié par dix.

Le manque à gagner pour l'État a grimpé dans les mêmes proportions pour atteindre 900 millions d'euros en 2017. Une coquette somme concentrée sur un petit nombre de grandes entreprises et dont la Cour des comptes déplore qu'elle ne soit « *pas pilotée, pas évaluée, et pratiquement jamais contrôlée* ». Parmi les pistes de réforme évoquées revient de manière insistante une baisse du taux de l'avantage fiscal, d'autant que l'impôt sur les sociétés va être réduit.

© 2019 la Croix. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.